

À l'attention de la presse spécialisée dans les assurances

L'ACAC applaudit le passage du Projet de loi C-37 (Loi sur les banques)

Toronto, le 2 avril 2007 – L'Association des courtiers d'assurances du Canada (ACAC) applaudit le passage du Projet de loi C-37 par le gouvernement du Canada la semaine passée.

« Nous apprécions le fait que le gouvernement du Canada a tenu sa promesse de maintenir les règlements gouvernant la vente au détail des produits d'assurance » a déclaré Dan Danyluk, chef de la direction de l'ACAC.

Dans un discours adressé aux membres de l'Association des courtiers d'assurances de l'Ontario en octobre 2006, le premier ministre, le très honorable Stephen Harper, avait promis que son gouvernement maintiendrait les provisions actuelles concernant la vente au détail des produits d'assurance.

« Les courtiers du Canada tout entier aimeraient remercier le premier ministre, le ministre des Finances et le gouvernement du Canada d'avoir pris une position d'intérêt public. À notre avis, cette décision est un exemple de promesse faite, promesse tenue» a ajouté M. Danyluk.

M. Larry Kozakevich, président de l'ACAC, a dit que « les consommateurs et les Canadiens profitent tous d'une concurrence saine, et ce Projet de loi réaffirme cette promesse. Aujourd'hui, l'industrie de l'assurance est une industrie qui offre liberté de choix et concurrence. Il n'y a pas de doute que les grands gagnants sont consommateurs ».

Fondée en 1921, l'Association des courtiers d'assurances du Canada est une fédération regroupant onze associations provinciales et régionales de courtiers d'assurances générales de tout le pays.

Personne-ressource :

Steve Masnyk, directeur des communications
Association des courtiers d'assurances du Canada
416-367-1831 ou smasnyk@ibac.ca



155 University Avenue, Suite 1230
Toronto, Ontario, M5H 3B7

Tel: (416) 367-1831 • Fax: (416) 367-3687
www.ibac.ca